



L'ASSOCIATION DES ELEVEURS DES MOUTONS SHROPSHIRE

Règlements et conditions d inscription dans le Flock Book (Carnet de Troupeau)

1. Tous les propriétaires inscrits doivent maintenir un Flock Book personnel (qui doit être présenté à la Comite' d'Edition sur demande), autrement ils seront interdits d'inscrire leur troupeau, car il est évident qu'un vrai pedigree ne peut pas être accordé sans un tel document.
2. Pour être admissible, les béliers doivent être nommés avec un nom unique. On ne peut pas utiliser un nom qui apparaît déjà dans le Flock Book. Si cette règle n'est pas respectée, le Comité d'Edition se réserve le droit de renommer le bélier.
3. Seul les béliers seront admissible qui ont été élevé par l'éleveur dont le troupeau est déjà inscrit dans le Flock Book ou déjà accepté pour inscription dans un volume prochain.
4. Pour qu'un bélier soit admissible, les noms et numéros d'inscription doivent être fournis de son bélier-père, ainsi que le bélier-père de la brebis et la Grande Brebis-mère.
5. Le Conseil se reserve le droit de refuser toute inscription, suivant les recommandations de la Comite d'Edition ou la Comité d'Inspection.
6. Les éleveurs doivent respecter les conditions suivantes :
 - a) Tous les béliers utilisés dans son troupeau dès sa première inscription doivent être entrés dans son Flock Book et chaque bélier subséquent doit être entré an par an.
 - b) Sur demande, de la preuve doit être fournie qui montre comment ces béliers ont été loués ou achetés.
7. Une brebis reproductrice pur-sang ne peut qu'être introduite dans un troupeau enregistré si elle vient d'un troupeau d'un autre éleveur inscrit (par exemple un éleveur dont le troupeau parait dans le dernier Flock Book publié) et le propriétaire doit donner au Comité D'Edition les détails des numéros et de son ascendance.
8. Seulement les membres courants de la SSBA peuvent enregistrer des moutons comme animaux de pedigree complet. Les femelles nées dans les troupeaux des membres expirés ne peuvent qu'être enregistrées comme les brebis "Grading up" (passées à la classe supérieure) après inspection. Les males nés dans les mêmes circonstances ne peuvent pas être enregistrés.
9. Les femelles qui veut être "Graded up" (passée à la classe supérieure) doit descendre d'un bélier enregistré et elles ne seront qu'acceptées pour inscription au registre de Grading Up suite à une inspection satisfaisante par un inspecteur nommé par la Société. Les progénitures femelles seront uniquement éligibles pour registration pedigree à la troisième génération.
10. Quand on publie la vente d'un troupeau entier, aucun animal du troupeau ne peut pas être inscrit dans le Flock Book par le vendeur quand il inscrit un troupeau pour la première fois. Si une portion du troupeau publié est réservée, il faut déclarer leurs les gendres, âges et numéros dans le catalogue.
11. Si le Conseil découvre une inexactitude, ou une inscription frauduleuse ultérieurement, il se réserve le droit d'annuler une telle entrée et/ou le troupeau entier du Flock Book.